UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction
des finances et de la comptabilité

BUDGET RECTIFICATIF N°1/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/03/2019

Note de présentation

INTRODUCTION

Le présent budget rectificatif est le premier de l'exercice 2019. Il vient actualiser le budget initial 2019 voté en Conseil d'Administration le 13 décembre 2018.

Il s'inscrit dans une trajectoire classique et intervient après le vote du compte financier 2018 en séance du 7 mars 2019.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, l'établissement présente un résultat bénéficiaire s'élevant à 0,7 M€, contre un bénéfice de 2,6 M€ pour l'exercice précédent, soit en diminution de 1,9 M€.

Le fonds de roulement est en augmentation (+1,2 M€) et atteint 15,3 M€ au 31/12/2018. Il représente l'équivalent de 50 jours de dépenses courantes (personnel et fonctionnement).

Malgré un besoin en fonds de roulement négatif, la trésorerie diminue de 1 M€ mais se maintient à un niveau élevé (16,8 M€).

Le budget rectificatif 2019 N°1 a pour objectif, l'enregistrement de plusieurs opérations.

> Opérations pluriannuelles se poursuivant

Ce BR intègre les reports sur conventions (articles 184 et 185 du décret GBCP) qui n'ont pu faire l'objet d'une déprogrammation 2018 et d'une reprogrammation 2019. Il s'agit des crédits dont il n'était pas certain en novembre 2018 qu'ils ne pourraient être engagé au cours de l'exercice. Seule la partie des crédits sur conventions dont le différé d'utilisation était avéré ont fait l'objet d'une déprogrammation au BR 2/2018 et d'une reprogrammation au BI 2019.

Cette opération de reports a fait l'objet d'une transmission pour avis au contrôleur budgétaire, sous la forme d'une note présentant, d'une part la règle particulière de report applicable, pour les EPSCP, aux programmes pluriannuels d'investissement, conventions de recherche, contrats d'enseignement ou de formation continue, et d'autre part le détail de ces reports par convention avec la déclinaison par enveloppe.

> Flux de trésorerie relatifs aux dépenses engagées et recettes titrées

Ce premier BR n'intègre pas les reports (articles 184 et 185 du décret GBCP) en crédits de paiements et recettes à encaisser non consommés, relevant d'une part des dépenses engagées sur exercices précédents (avec ou sans service fait) dont le décaissement interviendra en 2019 et d'autre part les recettes titrées sur exercices précédents dont l'encaissement interviendra en 2019.

Cette opération n'est pas indispensable dés le premier budget rectificatif au regard de la gestion de trésorerie, et interviendra au cours d'un prochain budget rectificatif.

PRESENTATION GENERALE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

BUDGET INITIAL							
DEPENSES				RECETTES			
	AE	CP	diff.	AR	RE	diff.	
Personnel	101 486	101 486	0	127 572	127 573	-1	Globalisées
Fonctionnement	22 915	23 134	-219	15 213	15 202	11	Flechées
Investissement	8 603	22 201	-13 598				
Sous-total	*133 004*	*146 821*	*-13 817*	*142 785*	*142 775*	*10*	***Sous-total***
Solde budgétaire	**-4 046**						

BR1							
DEPENSES				RECETTES			
	AE	CP	diff.	AR	RE	diff.	
Personnel	1 426	1 426	0	3 252	5 177	-1 925	Globalisées
Fonctionnement	2 274	3 072	-798	4 490	4 592	-102	Flechées
Investissement	1 363	2 548	-1 185				
Sous-total	*5 063*	*7 046*	*-1 983*	*7 742*	*9 769*	*-2 027*	***Sous-total***
Solde budgétaire	**2 723**						

BUDGET ACTUALISE							
DEPENSES				RECETTES			
	AE	CP	diff.	AR	RE	diff.	
Personnel	102 912	102 912	0	130 824	132 750	-1 926	Globalisées
Investissement	25 189	26 206	-1 017	19 703	19 794	-91	Flechées
Investissement	9 966	24 749	-14 783	0	0		
Sous-total	*138 067*	*153 867*	*-15 800*	*150 527*	*152 544*	*-2 017*	***Sous-total***
Solde budgétaire	**-1 323**						

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

A - Les reports de crédits sur opérations pluriannuelles se poursuivant en 2019

Les opérations relatives aux opérations pluriannuelles (contrats d'enseignement, conventions de recherche) peuvent être effectuées :

- Au titre de la déprogrammation : soit en cours d'année (au fil de l'eau de la connaissance d'une exécution dont le calendrier est décalé ou prolongé) soit en fin d'année ou début d'année suivante. Cela se matérialise par une diminution des crédits budgétaires (dépenses et recettes) à présenter/intégrer lors d'un dernier budget rectificatif ou au plus tard lors du compte financier. Cette opération de présente pas d'impact comptable (résultat nul) mais uniquement budgétaire (portage financier : excédent ou déficit temporaire de trésorerie)
- Au titre de la reprogrammation : soit dès le début d'année ou bien au cours du premier trimestre (avant le compte financier). Cela se matérialise par une augmentation des crédits budgétaires (dépenses et recettes) à présenter/intégrer lors du budget initial au plus tôt ou lors du premier budget rectificatif. Cette opération ne présente pas d'impact comptable (résultat nul) mais uniquement budgétaire (portage financier : excédent ou déficit temporaire de trésorerie)

Conformément à la réglementation, les écritures de déprogrammation/reprogrammation résultent d'une gestion pluriannuelle des programmes pluriannuels d'investissement, contrats de recherche, contrats d'enseignement ou contrats de formation continue. Les écritures de reports s'y rattachant sont déjà comptabilisées et leur présentation/intégration s'effectue au premier budget rectificatif.

Pour le présent BR, l'intégration de cette reprogrammation des opérations pluriannuelles ouvertes en 2018 (et antérieurement) se poursuivant à minima sur 2019 présente les impacts suivants :

- Comptabilité patrimoniale : le résultat comptable est nul au titre de ces opérations (principe de comptabilisation à l'avancement). Le compte de résultat et la situation patrimoniale comprennent un volume équilibré au titre de l'exécution prévisionnelle sur l'année (charges = produits, investissements = subventions) ;
- Comptabilité budgétaire : le solde budgétaire pour ces opérations est évaluée aujourd'hui à 2 842 K€ (augmentation de la trésorerie).

	2018		2019		2020+	
ENVELOPPES	**Engagement**	**Paiement**	**Engagement**	**Paiement**	**Engagement**	**Paiement**
PERSONNEL	-1 426 349	-1 426 349	1 426 349	1 426 349	0	0
FONCTIONNEMENT	-2 199 000	-3 072 234	2 211 946	3 072 234	-12 946	0
INVESTISSEMENT	-1 239 254	-2 427 697	1 239 811	2 428 253	-557	-557
RECETTES	7 911 746	9 822 247	-7 731 481	-9 768 647	-180 265	-53 600
Total général	**3 047 143**	**2 874 809**	**-2 853 376**	**-2 841 811**	**-193 767**	**-32 999**

Il convient de noter que ces reports de crédits sont repris pluriannuellement de façon à mesurer l'impact en trésorerie sur l'exercice en cours mais également sur les exercices à venir.

- Crédits source reliquat 2018 non consommé (AE uniquement) : 13 K€ ;
- Crédits CVEC reliquat 2018 non consommé (AE uniquement) : 3 K€.

Par ailleurs, il a également été prévu dans ce budget rectificatif une enveloppe technique de 50 K€ (en AE uniquement) pour pouvoir régulariser certaines anomalies liées aux bons de commandes antérieurs à l'exercice et se poursuivant (anomalie malgré des AE déjà consommés).

4) Recettes nouvelles

Néant.

SOLDE BUDGETAIRE

L'ensemble de ces opérations (crédits de paiement et prévisions de recettes) présentent un solde budgétaire excédentaire de 2 722 K€ portant le solde budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2019 à un montant déficitaire à 1 324 K€.

Pour rappel, le solde budgétaire prévisionnel correspond à un excédent des encaissements sur les décaissements. En mode GBCP, une dépense est budgétaire au moment du décaissement (et non au moment de l'engagement). Une recette est budgétaire au moment de l'encaissement (rapprochement avec la facture et non au moment de l'émission de la facture).

La formation de ce solde, avec la déclinaison par origine de financement des dépenses a ainsi évolué :

BUDGET INITIAL	ACTIVITES FINANCEES PAR					TOTAL GENERAL
	Recettes à caractère général	Recettes propres	Recettes affectées	Prélevement sur fond de roulement	Enveloppes techniques (chgt masse + à ouvrir)	
Dépenses (CP)	104 579	7 336	32 477	929	1 500	146 821
Recettes (RE)	104 579	7 336	29 360	0	1 500	142 775
Solde budgétaire	0	0	-3 117	-929	0	-4 046
BR1	**ACTIVITES FINANCEES PAR**					**TOTAL GENERAL**
	Recettes à caractère général	Recettes propres	Recettes affectées	Prélevement sur fond de roulement	Enveloppes techniques (chgt masse + à ouvrir)	
Dépenses (CP)	0	0	6 926	120	0	7 046
Recettes (RE)	0	0	9 768	0	0	9 768
Solde budgétaire	0	0	2 842	-120	0	2 722
BUDGET ACTUALISE	**ACTIVITES FINANCEES PAR**					**TOTAL GENERAL**
	Recettes à caractère général	Recettes propres	Recettes affectées	Prélevement sur fond de roulement	Enveloppes techniques (chgt masse + à ouvrir)	
Dépenses (CP)	104 579	7 336	39 403	1 049	1 500	153 867
Recettes (RE)	104 579	7 336	39 128	0	1 500	152 543
Solde budgétaire	0	0	-275	-1 049	0	-1 324

Evolution des indicateurs financiers (RTAT, CAF)

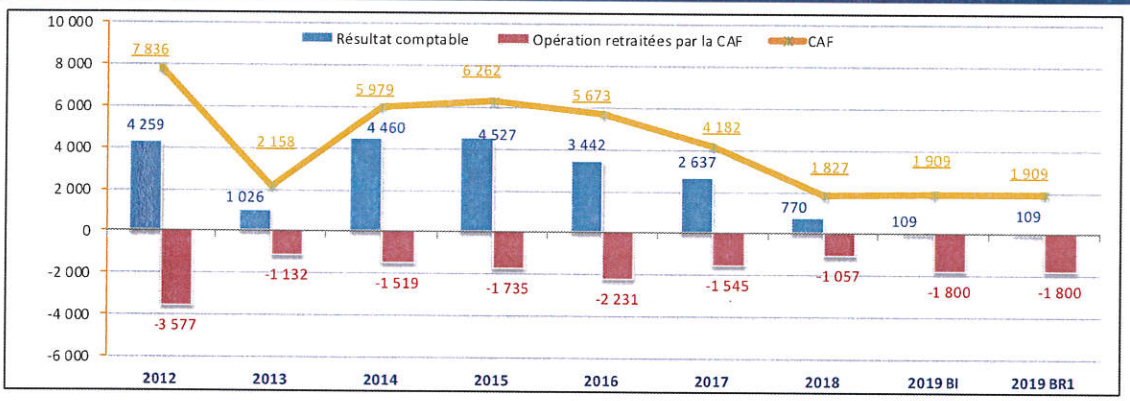

Ce résultat prévisionnel est basé sur une prévision d'exécution des dépenses à caractère général (hors dépenses sur recettes propres et recettes affectées) de 100%.

Après retraitement des opérations non budgétaires d'amortissement des immobilisations et de reprise des subventions d'investissement, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 1 909 K€, inchangé par rapport au budget initial.

Compte tenu du montant prévisionnel des investissements et du montant prévisionnel des recettes (recettes prévisionnelles encaissées), l'exercice 2019 se solderait par un prélèvement sur fonds de roulement de 1 049 K€, contre 929 K€ au budget initial. La variation provient uniquement des crédits réouverts pour les opérations sur reliquat CPER 13. Le report de la mise en œuvre de ces opérations a décalé l'année de prélèvement sur fonds de roulement.

Le fonds de roulement prévisionnel après ce premier budget rectificatif n°1, dont les bornes initiales ont été ajustées selon le compte financier 2018, est estimé à 14 303 K€. Ce niveau représenterait l'équivalent de 42 jours de dépenses courantes (personnel et fonctionnement).

Evolution des indicateurs financiers (FDR, BFR, TRESO)

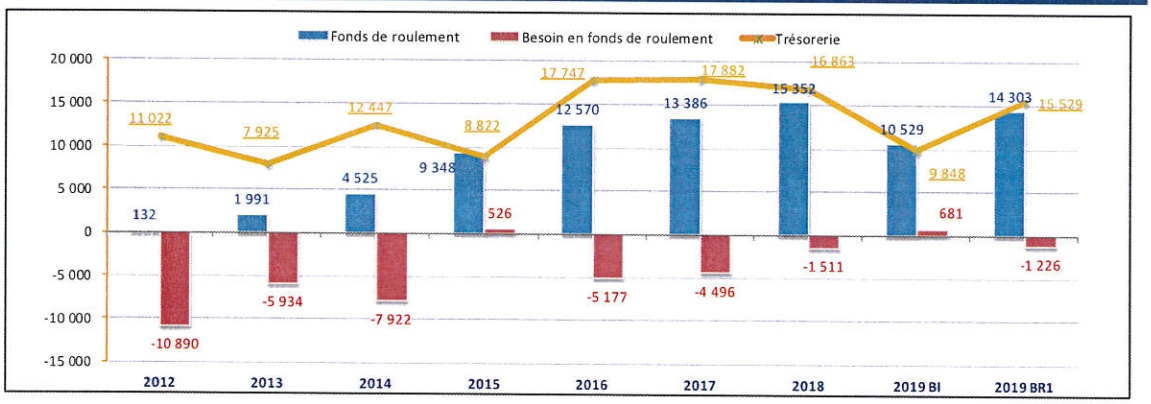

L'Université de La Réunion présentait à la clôture de l'exercice 2019 un solde de trésorerie ajusté à 15 529 K€, couvrant ainsi 45 jours de fonctionnement courant (base dépenses 2019 d'exploitation fonctionnement et personnel).

La part de RAP la plus significative se rapportent aux directions du patrimoine et de la logistique hygiène, sécurité, pour un montant total de 2,8 M€
> 29 M€ concerne des engagements sur opérations pluriannuelles, tous centres financiers confondus.
La part de RAP la plus significative se rapportent aux deux opérations immobilières du CPER, pour un montant total de 24,4 M€.

Selon l'hypothèse d'une exécution à 100% tant en dépenses qu'en recettes, au regard des enveloppes budgétées et ajustées par le présent budget rectificatif, Le niveau prévisionnel actualisé des restes à payer au 31/12/2019 s'élèvera à 21 M€ (contre 14 M€ au BI), et se déclinerait ainsi :

> 8 M€ concerne des engagements hors opérations pluriannuelles, tous centres financiers confondus.
La part de RAP la plus significative se rapportent aux directions du patrimoine et de la logistique hygiène, sécurité, pour un montant total de 2,8 M€.
> 13 M€ concerne des engagements sur opérations pluriannuelles, tous centres financiers confondus.
La part de RAP la plus significative se rapportent aux deux opérations immobilières du CPER, pour un montant total de 9 M€.

L'appréciation de ce niveau prévisionnel au 31/12/2019 est a relativiser car son évolution prévisionnelle sera impactée par un prochain budget rectificatif qui inscrira entre autres le report des crédits de paiements sur flux de dépenses (2018 et antérieur) de poursuivant.

Saint-Denis le 28 février 2019

Le Directeur des finances et de la comptabilité
Yves LANGEVIN

OPERATIONS PLURIANNUELLES

Reports des autorisations d'engagement et des crédits de paiement sur l'exercice 2019

Règle particulière de report applicable, pour les EPSCP, aux programmes pluriannuels d'investissement, conventions de recherche, contrats d'enseignement ou de formation continue.

En complément des opérations de déprogrammation/reprogrammation réalisés en fin d'année 2018 (BR 2018 N°2 + BI 2019), Il est nécessaire de procéder à la réouverture des crédits non consommés au titre des opérations pluriannuelles se poursuivant en 2019.

En matière de reports de crédits, l'article 185 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 stipule :

« Au vu des justifications produites devant lui, l'organe délibérant peut, après avis du contrôleur budgétaire, décider de reporter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement autres que ceux mentionnés à l'article 184, non consommés à la fin d'un exercice. Cette décision fait l'objet d'un budget rectificatif. »

Cependant, les différents documents d'application du décret GBCP, appelés « dossiers de prescriptions générales » (DPG) qui déclinent les principes de mise en oeuvre des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en des termes opérationnels en intégrant les arrêtés et les instructions comptables découlant du décret précisent :

1) Dossier de prescriptions générales, fascicule 2 sur le budget :

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement dont la consommation était prévue en fin d'exercice (entre le vote du budget initial N+1 et la fin de l'exercice N), mais qui n'a finalement pas eu lieu, peuvent être ouverts sur l'année N+1 par un budget rectificatif sur N+1, selon les modalités prévues aux articles 184 et 185 du décret GBCP, exeption faite pour les EPCSP (Établissements publics à caractère scientifique, culturel et rofessionnel), pour lesquels les reports sont réalisés après approbation du contrôleur financier, l'organe délibérant en étant informé lors du premier budget rectificatif de l'exercice.

Annexe – Tableau détaillé par opération des crédits reportés en 2019

				Crédits d'engagement					Crédits de paiement				
	Désignation	Début	Fin	PERS.	FONC.	INVEST.	REC.	Total	PERS.	FONC.	INVEST.	REC.	Total
AN14R001	PROJET EFFIJIE	01/01/2015	28/02/2019	315	4 073		-22 067	-17 679	315	4 150		-3 834	631
AN14R002	PROJET STRAP	01/01/2015	31/03/2019	6 188	2 976	0	-92 976	-83 812	6 188	3 214	1 725	-30 164	-19 037
AN14R004	PROJET STRAP OSUR	01/01/2015	31/03/2019		2 572		-19 366	-16 794		3 123		-9 880	-6 758
AN17R001	PROJET SEXIBAT	01/10/2017	30/12/2020	7 310	15 136	3 509	0	25 955	7 310	33 379	3 510	-173 664	-129 466
AN17R002	PROJET CHIKGENE	01/10/2016	30/09/2020		6 133			6 133		6 133			6 133
AN18R001	PRECIPUT 2017	01/01/2017	31/01/2019		18 011		-29 988	-11 977		1 811		-29 988	-28 177
AN18R002	PROJET SWD-GRID	01/08/2018	31/07/2020		1 967		0	1 967		19 358		-19 440	-82
AS16C003	PROJET ZEEWA	01/11/2016	28/02/2019		1 396		-5 000	-3 604		3 043		-15 000	-11 957
AS17R001	PROJET PESCARUN	01/01/2017	31/12/2020		2 900		0	2 900		2 900		-8 700	-5 800
AS17R002	PROJET CORCOPA	01/01/2018	12/02/2019		4 504		-9 962	-5 458		9 115		-9 962	-847
AS18C001	PROJET PROSP GEOTHER	28/02/2018	27/02/2021		38 516	20 000	0	58 516		47 960	20 000	-10 519	57 441
AS18C002	BEST RUP	20/01/2018	31/07/2019		236			236		1 136			1 136
AS18C003	PROJET EXABAZ	16/08/2018	15/07/2020		12 600		-14 000	-1 400		12 600		-14 000	-1 400
CC18R002	FCT IUT 2018	01/01/2018	15/07/2019		39 910	30 472	-100 000	-29 618		40 000	50 000	-100 000	-10 000
EN15C010	THESE CIFRE A.DELMAS	01/05/2015	31/12/2019		13 196			13 196		13 411	1 748		15 159
EN16C008	ELAB D INDICATEURS	04/04/2016	03/04/2019	241	821	1 449	0	2 511	241	2 521	1 449	-21 169	-16 958
EN16C010	ASS DE DONNEES SATEL	01/12/2015	28/02/2019		3 077		-6 666	-3 589		4 776			4 776
EN18C003	CIFRE THESE CHECKOUR	01/01/2018	01/01/2021		10 118		0	10 118		10 718		-16 240	-5 522
EN18C004	PROJET SUNNY MOOV	16/03/2017	16/02/2019	303			0	303	303			-14 650	-14 347
EN18C005	THESE CIFRE BERNHARD	01/09/2017	31/08/2020		21 000	6 000	0	27 000		21 000	6 000	-29 000	-2 000
EN18C006	PROJET PHYCORED	09/03/2018	31/12/2019	21 304	15 792	0	0	37 097	21 304	17 379	1 645	-64 320	-23 992
EN18C007	COLLOQUE HABT DROIT	01/09/2018	28/02/2019				0	0				-1 000	-1 000
EN18C008	COLLOQUE VSI CASDEN	26/06/2017	25/06/2020		1 200		-1 200	0		1 200		-1 200	0
EN18C009	PROJET SVBN	01/01/2018	31/12/2020		16 185	0	0	16 185		16 323	19 677	-40 000	-4 000
EN18R001	PROJET TEC TEC	04/06/2018	03/12/2019		7 683	2 170	-11 261	-1 408		7 683	2 170	-11 261	-1 408
EP13R006	DURASOL	01/01/2015	31/12/2019		3 926		-56 744	-52 818		5 959		-40 567	-34 608
EP15C012	PIMIT	01/01/2015	31/12/2019		10 967			10 967		10 967			10 967
EP15R001	LIFE+ PETRELS	01/01/2015	31/07/2020	5 922	102 742	1 674	-204 433	-94 096	5 922	61 510	1 674	-43 881	25 224
EP15R006	REMUN.INSERM	01/01/2015	31/12/2019	9 300			-106 782	-97 482	9 300			-14 781	-5 481
EP16C002	ENQUETE SUR LES P.AG	01/01/2015	28/02/2019		4 750			4 750		4 750			4 750
EP16C018	MARCHE MENIGHETTI	12/10/2016	11/10/2019	3 200	8 315	5 000	-1 050	15 465	3 200	8 315	5 000	-10 150	6 365
EP16R004	CONV D HEBERGEMENT	01/01/2016	31/12/2019		2 350		-30 000	-27 650		2 350		-30 000	-27 650
EP16R005	PROJET CONTINUUM EDU	01/12/2016	30/12/2020	2 533	15 119		0	17 652	2 533	16 322		-68 583	-49 729
EP16R006	PROJET TREMPLIN POST	01/12/2016	30/12/2020	81 294	17 050		-134 909	-36 565	81 294	17 050		-134 909	-36 565
EP18C001	PROJET TROPIKA CV	01/03/2018	01/11/2019	7 837	294		0	8 131	7 837	294		-5 000	3 131
EP18C003	COLLOQUE VSI	11/06/2018	31/05/2019		552		0	552		1 853		-1 500	353
EP18C004	PROJET MEDIVI	13/06/2018	31/12/2019	36 484			-50 000	-13 516	36 484			-50 000	-13 516
EP18C005	GUIDES DES ISOLANTS	29/06/2018	18/07/2019		638	0	0	638		1 572	2 093	-7 000	-3 335
EP18R001	PROJET HAPPY HOUR	05/12/2017	28/02/2019		157		-2 400	-2 243		157		-2 400	-2 243
EP18R002	PROJET IOGA4MET-EI	16/02/2018	31/12/2020		7 672		0	7 672		7 769		-2 000	5 769
EP18R003	PROJET SPILE	16/02/2018	12/02/2019		1 851			1 851		4 500			4 500
EP18R004	CONV PARTENARIAT	04/07/2018	30/06/2019		13 083		0	13 083		13 083		-8 500	4 583
EP18R005	APPUI A L ENSEIGNEME	29/08/2018	28/02/2019		15 648			15 648		15 648			15 648
EP18R006	CARTE INDIAOCEANIQUE	15/06/2018	12/02/2019		3 154	0		3 154		5 148	2 527		7 674
EP18R007	PRIX PEPITE	30/10/2018	30/06/2019		5 629		-6 100	-471		6 100		-6 100	0
EP18R008	HAPPY HOUR ENTREPREN	30/10/2018	30/06/2019		7 000		-7 000	0		7 000		-7 000	0
EP18R009	PROJET SUBSTRAT MEUB	25/06/2018	25/12/2019		1 004		0	1 004		10 000		-10 000	0
FC16C002	PROJET OPTIRICE	02/11/2016	30/06/2019	3 600	3 950		0	7 550	3 600	4 705		-2 000	6 305
FC16R003	PROJET ORCHIDEE	26/01/2016	30/11/2019	28 502	44 656	3 404	0	76 562	28 502	51 137	6 640	-48 176	38 103
FC16R004	MISE A NIVEAU PLATE	21/06/2016	31/01/2019			655 492	-3 158 330	-2 502 838			914 183	-3 158 330	-2 244 147
FC17R001	VARIABILITE SPATIO T	01/02/2017	30/04/2019	14 024			-153 602	-139 578	14 024			-38 400	-24 376
FC17R003	PROJET DIVINES	01/04/2017	30/12/2020		8 846		-120 550	-111 705		8 844		-131 265	-122 422
FC17R006	POST DOC BOURANE	01/01/2017	31/12/2020				0	0				-26 667	-26 667
FC17R007	PROJET ESIEC RUN	01/06/2017	31/12/2019	1 189			0	1 189	1 189			-59 500	-58 311
FC17R008	RENOVRISK CP	16/12/2016	31/12/2020		118 727		0	118 727		286 106		-171 948	114 158
FC17R009	RENOVRISK C3	25/11/2016	31/12/2020	98 326	9 670	10 444	-22 916	95 524	98 326	105 075	10 444	-302 415	-88 570
FC17R010	PROJET FLOR4G	03/05/2017	31/12/2020		2 573		-81 852	-79 279		18 095		-78 401	-60 306
FC17R011	PROJET GYSOMATE	01/06/2017	28/02/2021	123 593	25 634	7 060	-28 721	127 566	123 593	30 228	10 971	-222 334	-57 542
FC17R012	PROJET VECTOBIOMES	20/07/2017	30/03/2021	66 175	89 975	43 967		200 117	66 175	89 462	53 267		208 904
FC17R013	PROJET ECOSPIR	20/07/2017	31/12/2020	77 076	17 115	34 253	0	128 444	77 076	41 077	55 950	-213 630	-39 527
FC17R014	PROJET CARERC 2	01/05/2017	31/12/2019		29 275	141 487	0	170 762		28 082	141 487	-153 530	16 040